

**Bruxelles, le 21 octobre 2024
(OR. en)**

EUCO 27/24

**CO EUR 21
PV/CO EUR 9**

PROCÈS-VERBAL

Objet: Réunion du Conseil européen (27 juin 2024)

Lors de sa réunion du 17 octobre 2024, le Conseil européen a approuvé le procès-verbal de sa réunion du 27 juin 2024, qui figure dans le présent document, et a décidé de le rendre public.

1.	Échange de vues avec le président ukrainien	3
2.	Échange de vues avec la présidente du Parlement européen	3
3.	Adoption de l'ordre du jour	3
4.	Ukraine	3
5.	Moyen-Orient	3
6.	Sécurité et défense	3
7.	Compétitivité	4
8.	Autres points	4
9.	Prochain cycle institutionnel	4
10.	Feuille de route pour les travaux futurs sur les réformes internes	5
11.	Adoption des conclusions	5
12.	Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil européen des 17 et 18 avril 2024 et décision de le rendre public	5

1. Échange de vues avec le président ukrainien

Le Conseil européen a procédé à un échange de vues informel avec le président ukrainien, Volodymyr ZELENSKY.

2. Échange de vues avec la présidente du Parlement européen

La présidente du Parlement européen s'est exprimée devant le Conseil européen.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil européen a adopté son ordre du jour, qui figure dans le document EUCO 16/24.

4. Ukraine

Le Conseil européen a réaffirmé l'engagement inébranlable de l'UE à continuer d'apporter à l'Ukraine et à sa population un soutien politique, financier, économique, humanitaire, militaire et diplomatique aussi longtemps qu'il le faudra et aussi intensément que nécessaire.

Le Conseil européen a estimé que les mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine devraient être prorogées de six mois, jusqu'au 31 janvier 2025.

5. Moyen-Orient

Le Conseil européen s'est penché sur l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient.

6. Sécurité et défense

Rappelant ses conclusions de mars 2024, le Conseil européen a examiné les besoins urgents, immédiats et à moyen terme en matière de défense et les initiatives européennes dans ce domaine et a procédé à un premier échange de vues sur les possibilités de mobilisation de fonds pour la défense européenne.

7. Compétitivité

Le Conseil européen a examiné les progrès accomplis en ce qui concerne les initiatives visant à renforcer la compétitivité de l'Union, à assurer sa résilience économique et à permettre au marché unique de déployer tout son potentiel, appelant à des progrès rapides et décisifs sur tous les volets du nouveau pacte pour la compétitivité européenne d'ici la fin de l'année. Il restera saisi de la question.

8. Autres points

Le Conseil européen a abordé les points suivants:

- les migrations;
- la mer Noire;
- la République de Moldavie;
- la Géorgie;
- les menaces hybrides; et
- la lutte contre l'antisémitisme, le racisme et la xénophobie.

9. Prochain cycle institutionnel

Le Conseil européen a adopté une décision portant élection de M. António COSTA comme président du Conseil européen pour la période allant du 1^{er} décembre 2024 au 31 mai 2027 (doc. EUCO 20/24), l'Italie votant contre. Il a demandé à la secrétaire générale du Conseil d'assister le président élu du Conseil européen pendant la période de transition.

Le Conseil européen s'est félicité de la décision des chefs d'État ou de gouvernement des parties contractantes au traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire dont la monnaie est l'euro de désigner António COSTA président du sommet de la zone euro pour la période allant du 1^{er} décembre 2024 au 31 mai 2027 (doc. 10769/24), l'Italie votant contre.

Le Conseil européen a adopté la décision proposant au Parlement européen la candidature d'Ursula VON DER LEYEN à la fonction de présidente de la Commission européenne (doc. EUCO 21/24), la Hongrie votant contre et l'Italie s'abstenant.

Le Conseil européen a déclaré qu'il considère que Kaja KALLAS est la candidate appropriée pour la fonction de haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, sous réserve de l'accord de la présidente élue de la Commission, l'Italie faisant part de son intention de voter contre la décision et la Hongrie de son intention de s'abstenir.

Le Conseil européen a adopté un nouveau programme stratégique de l'Union pour la période 2024-2029.

10. Feuille de route pour les travaux futurs sur les réformes internes

Le Conseil européen a adopté une feuille de route pour les travaux futurs sur les réformes internes.

Le Conseil européen fera le point, en juin 2025, sur les progrès accomplis et fournira, le cas échéant, de nouvelles orientations.

11. Adoption des conclusions

Le Conseil européen a adopté les conclusions exposant les résultats de ses travaux, telles qu'elles figurent dans le document EUCO 15/24.

12. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil européen des 17 et 18 avril 2024 et décision de le rendre public

Le Conseil européen a approuvé le procès-verbal de sa réunion tenue les 17 et 18 avril 2024, qui figure dans le document EUCO 14/24, et a décidé de le rendre public.
